

Séance du 05 juin 2008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : **MOYENS GENERAUX - Location et entretien des photocopieurs - Avenant n° 3 au marché passé avec la société INTERDIFFUSION SA "Collectivités service"**

Madame DURRUTY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La ville de Bayonne a conclu un marché avec la société INTERDIFFUSION « Collectivités service » en vue de l'installation, la location et l'entretien de photocopieurs (marché n° 04/066).

Ce marché conclu en mai 2004 pour une durée de 4 ans vient à expiration en mai 2008. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé.

Cette consultation a été élaborée en collaboration par le service des appareteurs, gestionnaire du parc et la Direction de l'Informatique, l'objectif étant de mettre en réseaux des photocopieurs les plus performants avec les ordinateurs, de favoriser les impressions sur ces appareils et d'éviter à terme le renouvellement systématique de toutes les imprimantes. Un tel dispositif permettrait ainsi de faire des économies grâce au partage des appareils d'une part et à la limitation des consommables d'imprimantes, plus onéreux, d'autre part.

.../...

Les offres faites par les prestataires ne correspondant pas tout à fait à nos objectifs, il a donc été décidé de déclarer l'appel d'offres sans suite et de modifier légèrement les prescriptions techniques d'une nouvelle consultation pour tenir compte des derniers développements informatiques.

Compte tenu des délais nécessaires pour cette nouvelle procédure et pour assurer la période de transition entre les 2 marchés, nous proposons un avenant n° 3 qui prolonge de 12 mois le marché n° 04/066.

Cet avenant ne modifie pas les conditions financières du contrat ; il s'agit d'un marché à bons de commande affecté initialement de quantités minimales (6 000 000 de copies) et maximales (16 000 000 de copies). Celles-ci ont été réduites par avenant en raison du transfert du parc du musée Basque au Syndicat gestionnaire (soit 20.000 copies pour la période restant à courir). Actuellement les services et les écoles ont effectué 7 000 000 de copies. La marge est donc suffisante pour prolonger d'une année la durée du contrat, sans modification des quantités maximales.

Le matériel ne sera pas changé ; les réparations voire les remplacements seront effectués dans les conditions initiales du contrat.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.